

DECRET

D/2016/ 156 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jonas Mukamba Kadiata DIALLO, précédemment Directeur Général du Patrimoine Bâti Public, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, en remplacement de Monsieur Guillaume CURTIS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2016



Prof. ALPHA CONDE

DECRET

D/2016/ 156 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jonas Mukamba Kadiata DIALLO, précédemment Directeur Général du Patrimoine Bâti Public, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, en remplacement de Monsieur Guillaume CURTIS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2016


Prof. ALPHA CONDE

DECRET

D/2016/ 156 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jonas Mukamba Kadiata DIALLO, précédemment Directeur Général du Patrimoine Bâti Public, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, en remplacement de Monsieur Guillaume CURTIS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **27 MAI 2016**


Prof. ALPHA CONDE

DECRET

D/2016/ 156 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jonas Mukamba Kadiata DIALLO, précédemment Directeur Général du Patrimoine Bâti Public, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, en remplacement de Monsieur Guillaume CURTIS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **27 MAI 2016**


Prof. ALPHA CONDE